

COMITE DE REDACTION

- BENZIANE Khalid
- LINDEKENS Philippe
- SANCHEZ Thierry

SOMMAIRE

- | | | |
|--|---------------|---------|
| • Variétés du Maroc | K. Benziane | page 3 |
| • WW2 – Messages civils de la Croix-Rouge | Ph. Lindekens | page 5 |
| • Toute une histoire cette lettre de Bouarfa ... | T. Sanchez | page 14 |

WEBSITE

Nous inaugurons la création de notre site internet (<http://www.philafrika.be/MAGHREBOPHILA/index.htm>) pour vous donner l'accès aux bulletins en PDF mais aussi directement aux articles avec un classement par auteur.



Nous maintenons le site ISSUU car il offre des avantages en termes de diffusion internationale et d'hébergement sécurisé. Ainsi que la possibilité de lire le bulletin comme un livre. De plus, le forum d'ISSUU est bénéfique pour la promotion de la philatélie.

VARIETES DU MAROC

Par Khalid BENZIANE

Nous commençons une nouvelle rubrique dans notre revue Maghrebophila qui, j'espère va intéresser beaucoup de lecteurs. Elle va proposer quelques variétés intéressantes peu courantes ou inconnues, répertoriées ou accidentelles pour enrichir nos connaissances dans ce domaine. Si vous avez quelques exemples à nous proposer avec une courte explication, n'hésitez pas à nous les envoyer. Les photos doivent avoir au moins une résolution de 300 DPI, et un agrandissement si nécessaire pour mieux visualiser la variété.

Aujourd'hui, je vous propose quelques variétés du Maroc pendant le protectorat français.

1. Type Bab el-Mansour à Meknès :

Emission de 1923-27 surchargée en 1930-31 : 50c sur 60c lilas (surcharge bleue)



NORMAL



SURCHARGE DEPLACÉE
VERS LE HAUT



SURCHARGE DEPLACÉE
VERS LE BAS



SURCHARGE RECTO-VERSO

N.B. ce timbre existe avec surcharge renversée et sans les barres.

2. Type Remparts de Salé :

Emission de 1945-47 signée Cortot en typographie : 1F50 rouge.



NORMAL



SANS POINT SUR 4ÈME LETTRE
ARABE

3. Type la Koutoubia à Marrakech :

Emission de 1923-27 retouchée en héliogravure : 35c violet-gris.



POINT BLANC AU BAS DE LA TOUR A DROITE : 37 ème timbre

4. Type Mosquée de la Karaouine à Fès :

Emission de 1951-54 gravée : 12F bleu.



F de 12F BOUCHEE



TETE DE 1 CASSEE



NORMAL

WW2 - Messages civils de la Croix-Rouge

Par Philippe Lindekens

Voici d'abord un bref historique extrait de l'étude « Les Messages Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre Mondiale - Messages civils dits M61 » par Marino Carmévalé – Mauzan.

Lorsqu'intervint la seconde guerre mondiale, le C.I.C.R. (Comité International de la Croix-Rouge) proposa dès septembre 1939 aux Sociétés Nationales de la Croix-Rouge des pays belligérants d'adopter une formule spéciale pour l'échange des correspondances civiles. L'aval des autorités des services de censures de chaque pays fut rapidement obtenu.

Alors naquit la formule 61 ou M61 ou encore F61 (référence numérique portée assez souvent en haut à droite du document – pas sur les formulaires du Maroc).

En entête, figure soit le nom du CICR, soit le nom de toute autorité de la Croix-Rouge qui l'a fait établir ; en effet, les « Croix-Rouge » nationales (ou les délégations pour les Colonies) furent invitées par le CICR à éditer leurs propres formulaires, afin de gagner du temps et par soucis de simplification.

Comment fonctionnait ce service ?

- Les messages dûment remplis (de maximum 25 mots) par les expéditeurs parvenaient à Genève en Suisse au siège du CICR par les voies les plus diverses ; ceux en provenance de Grande Bretagne, après censure anglaise, transitaient en général par Lisbonne en empruntant la voie aérienne, puis par Paris pour rejoindre Genève.
- Le CICR y assurait un contrôle – sorte de censure préalable afin d'assurer toutes les chances d'atteindre les destinataires.
- Chaque message recevait le cachet circulaire du CICR avant réexpédition
- Groupés par pays de destinations, les messages quittaient Genève par la voie la plus appropriée à l'adresse des comités nationaux qui procédaient à la distribution vers les destinataires.

Le service cessa le 5 juin 1945 ; malgré diverses difficultés, le service des messages familiaux fonctionna pendant près de 6 ans sans discontinuer, avec une efficacité qui montre à quel point la réputation dont jouissait la Croix-Rouge avait incité à peu près toutes les nations du globe à accepter son intervention à l'échelle planétaire dans le domaine des communications.

La variété des documents est grande et doit atteindre plusieurs centaines. La couleur de l'impression et des cachets est presque exclusivement rouge (sur fond blanc à crème), avec quelques exceptions ; la délégation du Caire, la C-R allemande et quelques autres exceptions impriment et frappent en noir mais l'emblème de la Croix est presque toujours rouge.

En tout, près de 24.000.000 messages ont été distribués.

I.- types de formulaire

Type M0

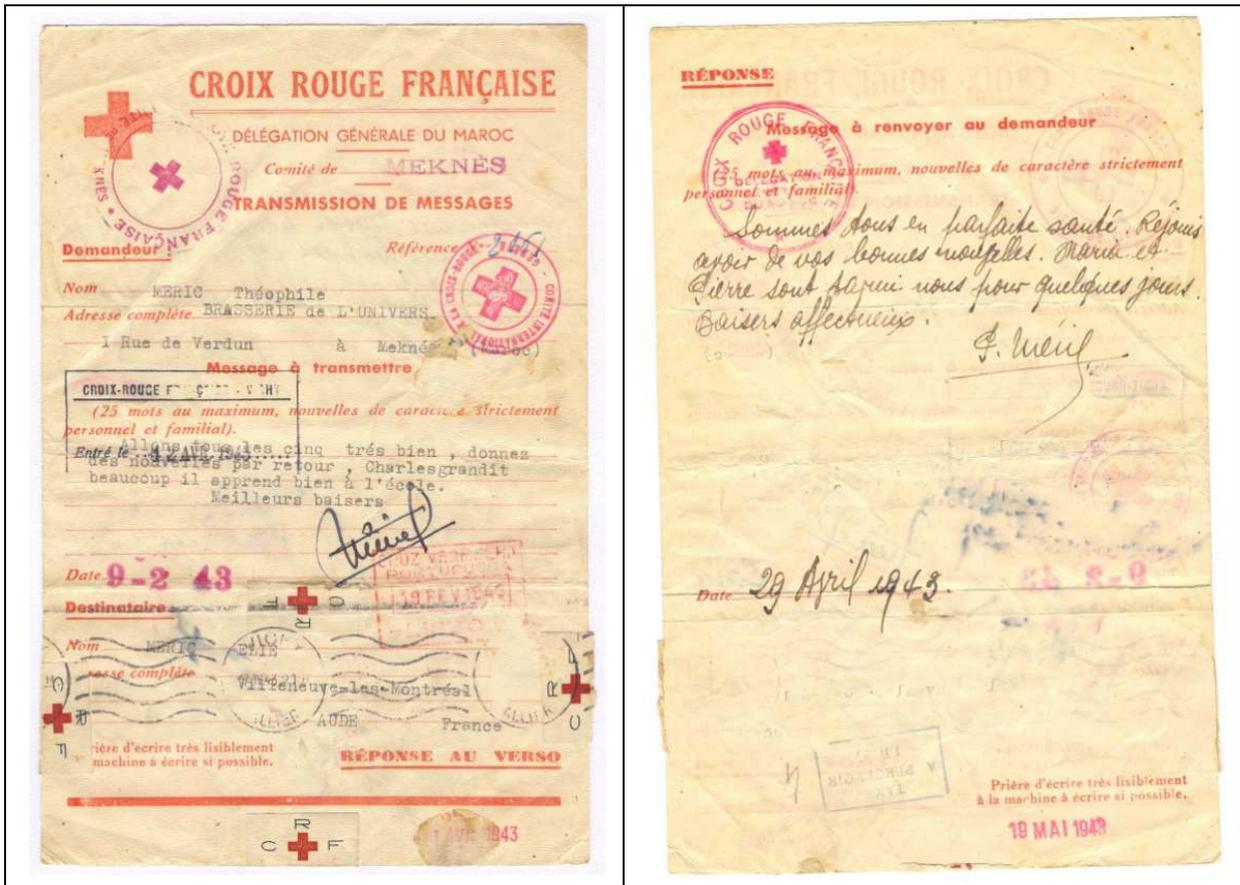
Ce formulaire M0 semble être le premier à avoir été utilisé au Maroc.

Il se caractérise :

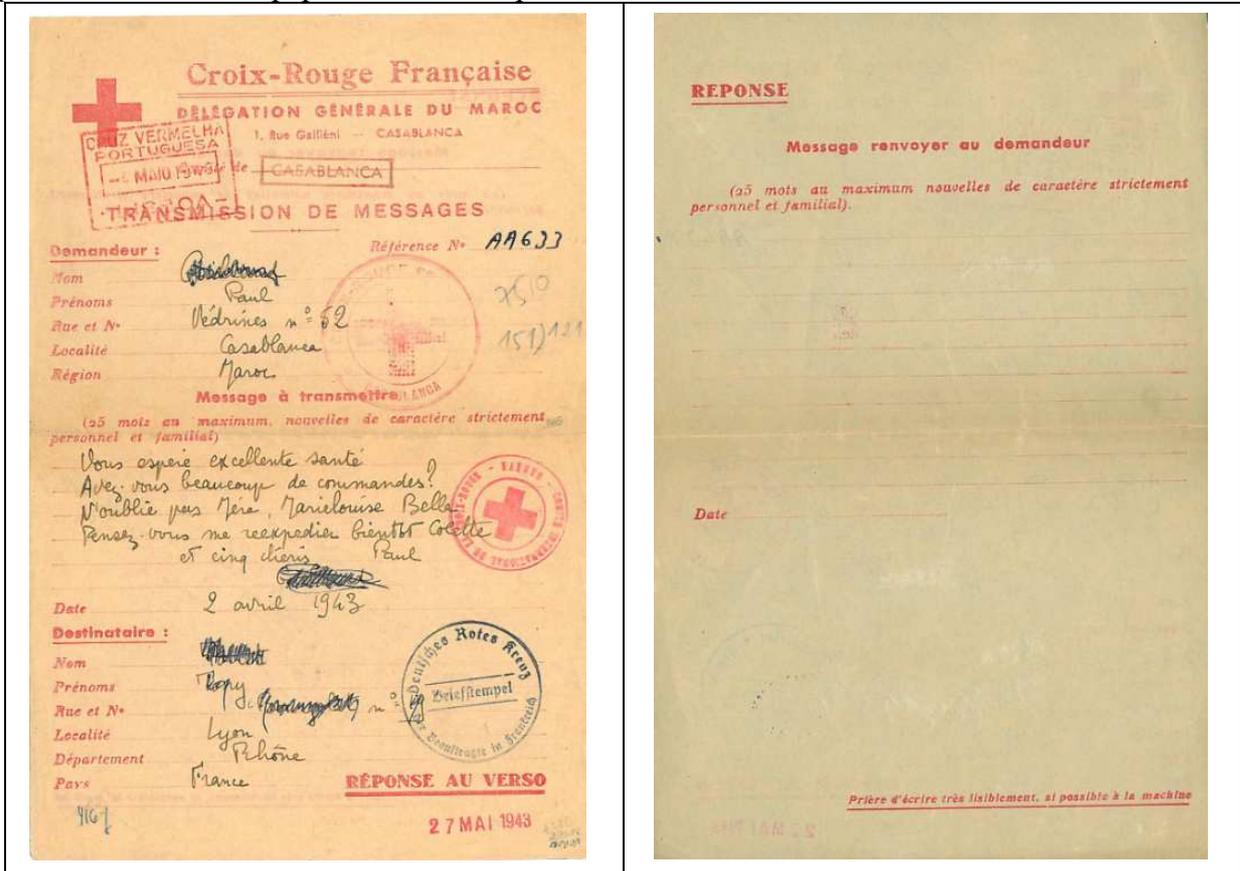
- par un papier blanc de bonne qualité, épais
- pas de référence au dos en bas à gauche
- encre vermillon

Le Maghrebophila

- pas d'adresse de la Délégation Générale du Maroc à Casablanca
- vu en février 1943 à Meknes



Type M00 – idem mais papier crème et disposition différente des textes



Le Maghrebophila

Types M1 – M2 – M3

Même présentation générale, mais quelques différences de présentation et de type de caractères.

The image shows two pages of a message form from the Croix-Rouge Française, Delegation Générale du Maroc. The left page is for sending a message, and the right page is for a reply.

Croix-Rouge Française
DELEGATION GENERALE DU MAROC
28, Place de France — CASABLANCA — Téléph. : A. 34-74
Comité de _____

TRANSMISSION DE MESSAGES
par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge

Demandeur : Référence N° _____
Nom _____
Prénoms _____
Rue et N° _____
Localité _____
Région _____

Message à transmettre
(25 mots au maximum, nouvelles de caractère strictement personnel et familial)

Date _____

Destinataire :
Nom _____
Prénoms _____
Rue et N° _____
Localité _____
Département _____
Pays _____

REPONSE AU VERSO

REPONSE
Message à renvoyer au demandeur
(25 mots au maximum, nouvelles de caractère strictement personnel et familial)

Date _____

100.000 — Imp. Réunies, Casa - 68539-43

Prêtre d'écrire très lisiblement, si possible à la machine

Ces formulaires M1-2-3 sont des tirages successifs avec une présentation totalement différente du M0
Ils se caractérisent

- par un papier chamois de mauvaise qualité, peu épais (imprimé au Maroc ?)
- une référence de commande de l'imprimeur, au dos en bas à gauche
- encre rouge
- adresse et téléphone de la Délégation Générale du Maroc à Casablanca
- des différences entre les différentes commandes dans la position des textes et dans les types de caractère

II.- références des formulaires

Sans référence M0– vu en février 1943 à Meknes

Référence M1

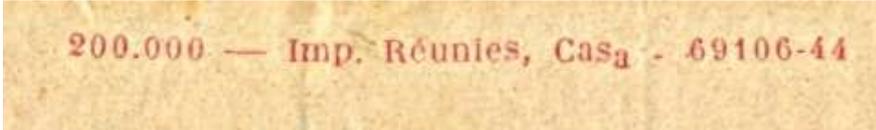
100.000 — Imp. Réunies, Casa - 68539-43

Le Maghrebophila

Référence M2



Référence M3



Dans l'ordre de gauche à droite :

- tirage de la commande (100.000, 150.000 et 200.000 exemplaires)
- l'imprimerie : « Imp. Réunies, Casa »
- le numéro de la commande : « 68539, 68401, 69106 »
- l'année de la commande : « 43 ou 44 »

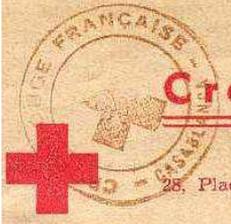
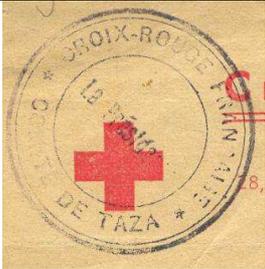
III.- cachets de la Croix-Rouge au Maroc

- griffes des comités de diverses villes

CASABLANCA	
MEKNES	
OUJDA	
RABAT	
TAZA	

Le Maghrebophila

- cachets circulaires avec Croix-Rouge centrale des comités :

CASABLANCA	39mm 37mm 27mm 		
MEKNES	38mm		
PORT-LYAUTEY	27mm		
RABAT	39mm		
TAZA (*)	37mm		

(*) : Croix-Rouge remplacée par « Le Précédent »

Le Maghrebophila

- Cachets circulaires de la « CROIX-ROUGE FRANCAISE - DELEGATION DU MAROC »

DELEGATION DU MAROC	37mm	
------------------------	------	--

Cette marque se trouve généralement au dos des messages quand ceux-ci ont reçus une réponse et reviennent au Maroc – marque d’entrée donc apposée probablement à Casablanca où se situait la DELEGATION GENERALE DU MAROC.

- Cachets circulaires de la « CROIX-ROUGE FRANCAISE - DELEGATION GENERALE DU MAROC »

DELEGATION GENERALE DU MAROC	37mm	
------------------------------------	------	---

Cette marque se trouve sur des messages de la Croix-Rouge française (de France) adressé au Maroc – marque d’entrée donc apposée probablement à Casablanca où se situait la DELEGATION GENERALE DU MAROC.

- Cachets rectangulaires d’entrée des divers comités :

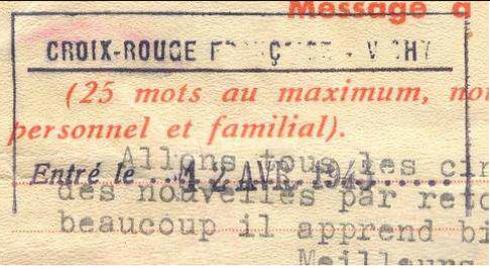
CASABLANCA	49x31mm	
TAZA	62x26mm	

IV.- cachets de la Croix-Rouge à GENEVE

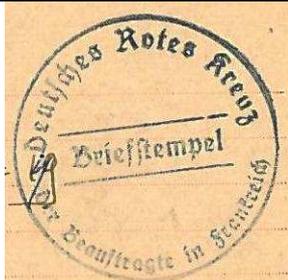
Les messages émanant des divers pays étaient envoyés au COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE à GENEVE avant d'être renvoyés vers les comités généraux des divers pays ; ceux-ci les envoyaient alors vers leurs comités locaux pour distribution.

GENEVE	29mm	
--------	------	--

V.- autres cachets de la Croix-Rouge sur messages venant ou allant au Maroc

VICHY	37mm	
VICHY		
VICHY		
LISBONNE	37x24mm	

Le Maghrebophila

REICH FRANKREIG	34mm en noir	
--------------------	-----------------	--

VI.- bande de fermeture des messages

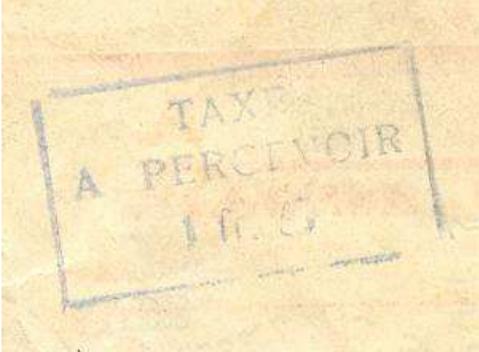
Type 1	Lettres minces	
Type 2	Lettres grasses	

VII.- dateur de réception

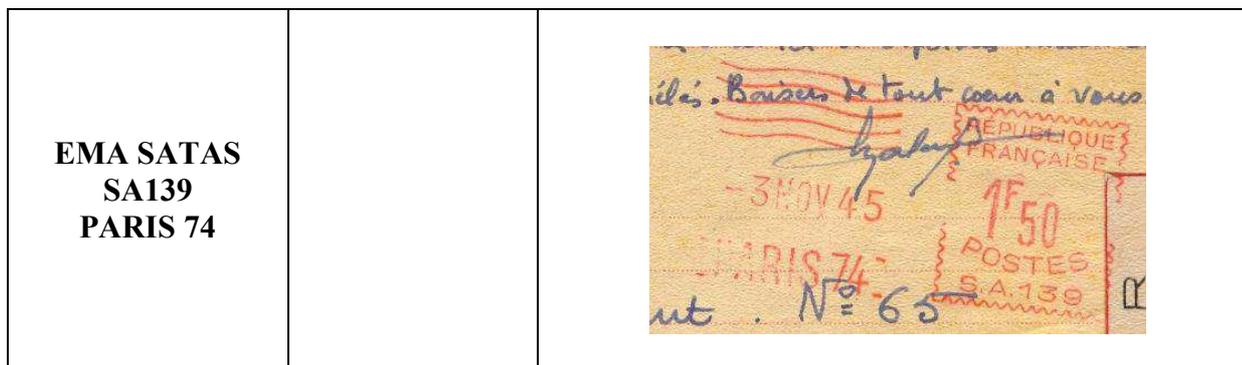
Utilisé aussi bien à l'arrivée du message qu'à la réception de la réponse, par le comité local de la Croix-Rouge.

date	CR de Genève	
------	--------------	--

VIII.- perception de taxe

TAXE PERCUE (au départ)		
TAXE A PERCEVOIR 1 fr 50		

VIII.- EMA (envoi par postes locales)



IX.- surcharges manuscrites



Demande de transmission du message par l'intermédiaire de la Croix-Rouge de Grande-Bretagne.

X.- censures rencontrées

Le message est passé par les mains de la censure anglaise ; apposition du cachet de censure P.233 ; P = PRIVATE



TOUTE UNE HISTOIRE CETTE LETTRE DE BOUARFA...

Par Thierry SANCHEZ

Le document présenté dans cet article est un témoin discret d'une période sombre de l'Histoire de la France et, par contre coup, de celle de son Protectorat marocain. Bien qu'il soit daté du début de l'année 1941, un petit retour en arrière s'impose.



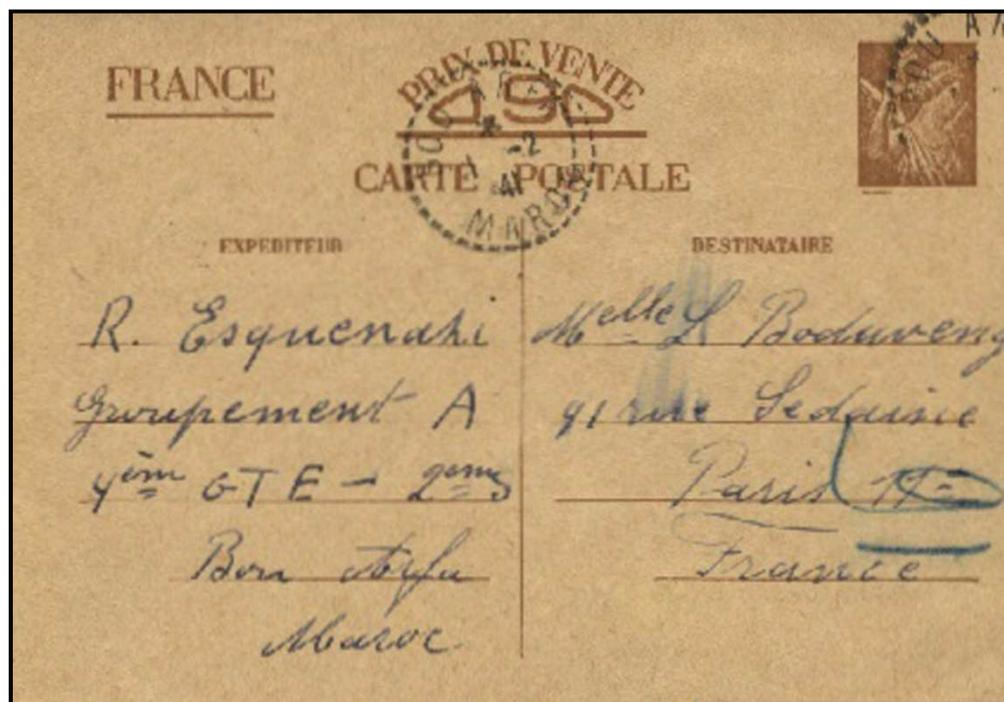
Lettre de Bouarfa à destination de Zurich en date du 28 avril 1941.

A la fin de la décennie 1930/1940, la France devient le réceptacle d'un nombre important de réfugiés en provenance d'autres pays d'Europe. Dès 1936, devant la montée du Nazisme en Allemagne et le durcissement de la politique anti-juive dans ce pays, un nombre considérable de juifs allemands (mais aussi de communistes) traversent la frontière pour s'établir en France. L'annexion de l'Autriche par Hitler (mars 1938) provoque une seconde vague d'émigrés germanophones (juifs pour la plupart) en France. A ces réfugiés d'Outre-Rhin, viennent s'ajouter les persécutés du franquisme. Les Républicains espagnols, au fur et à mesure de l'avancée de l'armée de Franco, passent les Pyrénées pour trouver refuge en France. La chute de Madrid (26 mars 1939) provoque l'exode de plusieurs dizaines de milliers d'opposants à Franco accompagnés de leur famille. Si bien qu'en septembre 1939, au déclenchement du second conflit mondial, la France a accueilli sur son sol 400 000 réfugiés espagnols et à peine moins de persécutés raciaux ou politiques en provenance majoritairement d'Allemagne ou d'Autriche. Autant dire qu'à compter de juin 1940, au moment de la débâcle des armées françaises, les 40 000 réfugiés juifs supplémentaires en provenance du Benelux passeront presque inaperçus !

Le Maghrebophila

La principale mesure prise par le gouvernement français pour faire face à cet afflux de réfugiés est la construction de camps « d'accueil ». Le plus connu est sans doute celui de Gurs, construit en mars/avril 1939, d'une capacité de 18 500 personnes, où seront parqués au total 25 000 espagnols. Après la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne début septembre 1939, des ressortissants allemands ayant fui leur pays (dont nombre de juifs et de communistes) y seront internés, considérés comme potentiellement dangereux pour la France ! Les capacités d'accueil de ces camps étant limitées, et toujours dans le souci de surveiller cette catégorie de réfugiés, un décret du 13 janvier 1940 autorise les étrangers et les apatrides bénéficiant du droit d'asile à s'engager dans des unités de travailleurs étrangers prestataires dans l'Armée française. Un autre décret en date du 13 mai 1940 précise que ces unités deviennent des Compagnies de travailleurs étrangers (CTE). Enfin, sous Vichy, un décret du 27 septembre 1940 renomme ces structures Groupements de travailleurs étrangers (GTE). Ces groupements qui incorporent en grande majorité des Espagnols ne reçoivent pas que des volontaires puisque des réfractaires seront affectés contraints et forcés à l'Organisation Todt en charge des constructions de défense sur la côte atlantique ! Enfin, le 3 octobre 1940, une loi de Vichy fixe le statut des juifs de France et étend à l'Afrique du Nord la mise en œuvre des GTE.

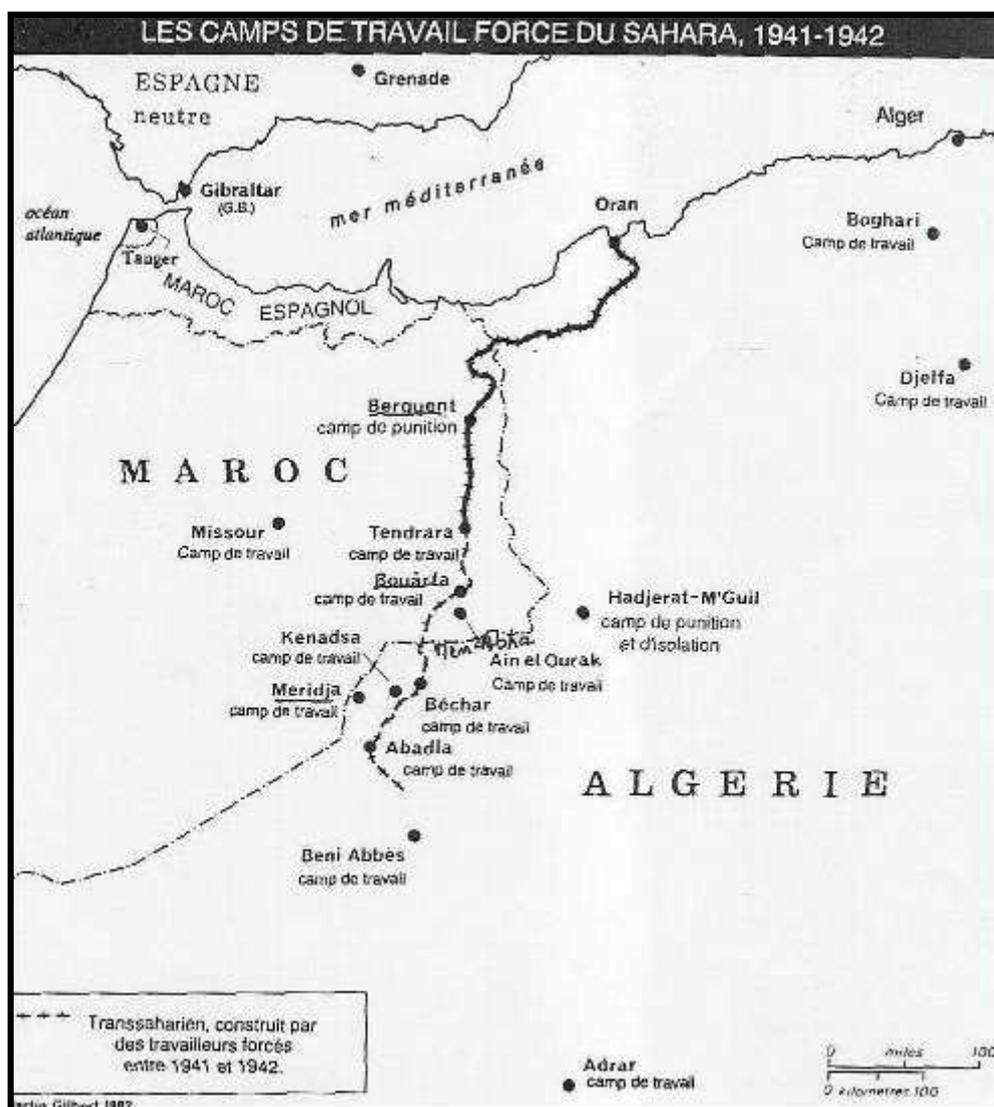
Et le Maroc dans cette tourmente ? Après la signature de l'Armistice, de nombreux étrangers (juifs pour la plupart) ont fui la France pour trouver refuge à Casablanca dans l'attente d'un hypothétique visa d'entrée aux USA (l'article 19 de la Convention d'Armistice stipulant que la France s'engageait à livrer aux autorités d'occupation tous les allemands et les autrichiens que le Reich pouvait réclamer). Ceux qui n'ont pas pu embarquer pour les Etats-Unis vont être rattrapés par la politique antisémite de Vichy. Le Sultan Mohammed Ben Youssef est contraint par le Résident Général Noguès de signer un premier dahir le 31 octobre 1940, bientôt suivi d'un second qui établissent un numerus clausus pour les juifs dans les professions libérales (les avocats étant carrément interdits de plaidoiries), restreignent l'accès des élèves de confession israélite aux établissements secondaires, impose un recensement et une mise sous tutelle de leurs biens etc... Ceci pour les juifs indigènes. Quant aux juifs étrangers et aux apatrides, ils rejoindront des camps d'internement civils. D'où la création sur le territoire marocain d'une dizaine de camps dont celui de Bouarfa qui reçoit ses premiers internés du 4ème GMT début février 1941.



Entier type Iris de Bouarfa pour Paris en date du 1er février 1941.
Sans doute l'un des tout premiers courriers en provenance de ce camp.

Le Maghrebophila

L'ensemble de ces camps recevra au total 7000 internés dont 30% de juifs. Aucun juif marocain n'y sera recensé. La composition de la population de ces camps de travail est très hétéroclite : juifs européens, républicains espagnols, anciens des Brigades internationales en Espagne, communistes, partisans de De Gaulle et quelques marocains ! On peut affirmer sans risque d'erreur que chaque interné a eu un parcours exceptionnel avant d'échouer dans l'un de ces camps puisqu'on connaît des espagnols de la Légion démobilisés en Algérie et internés comme potentiellement dangereux !

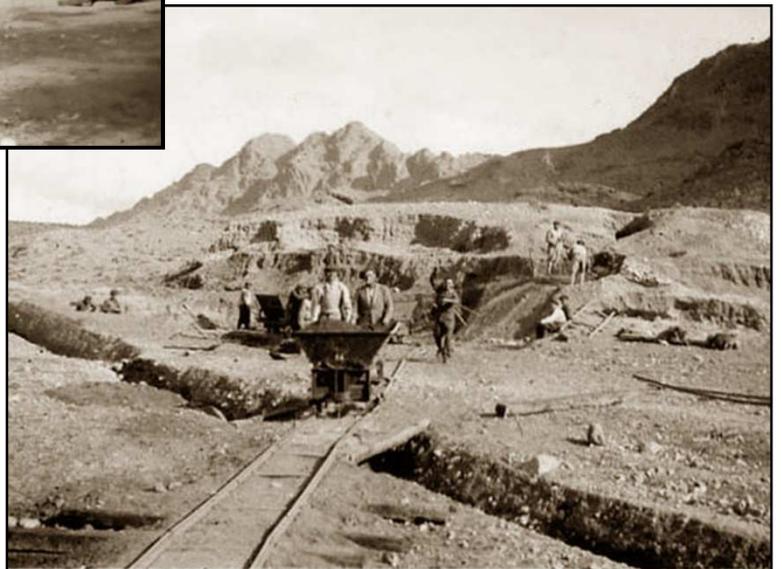


Carte du site web de la UEVACJEA

Ces camps sont administrés par des militaires. Les conditions de vie (de survie...) y sont effroyables : 10 heures de travail par jour à manier la pelle et la pioche, un froid sibérien la nuit, une chaleur et un soleil accablant dans la journée, des conditions d'hygiène déplorables, des brimades ou des tortures pour ceux qui osent dénoncer ces conditions de travail inhumaines.

A Bouarfa, ces travailleurs sont affectés à la construction d'un tronçon du transsaharien, projet avorté. En juillet 1942, le camp de Bouarfa compte 800 travailleurs. Le débarquement anglo-américain en novembre 1942 entraînera la fermeture de ces camps.

Le Maghrebophila



Photos prises par le père de Ricardo Rodriguez, républicain espagnol interné à Bouarfa.

Le Maghrebophila

Singulière destinée donc que celle de ce Erich Abrahamson, juif allemand ou autrichien, fuyant avant guerre les persécutions raciales dans son pays natal et qui a échoué à Bouarfa via sans doute Paris et Casablanca ou Tanger ...

Remarques : je n'ai pas pu trouver de listes de ces camps d'internés civils qu'il ne faut pas confondre avec les camps de prisonniers de guerre dont l'histoire est mieux connue. Les lettres émanant de ces internés sont rares. Elles nous permettraient pourtant d'établir une liste exhaustive et d'affiner les dénominations attribuées par l'Administration. On note par exemple dans l'adresse manuscrite de l'expéditeur l'emploi de G.T.A. au lieu de G.T.E. Peut-être pour Groupement de Travailleurs Allemands (ou Apatrides). On note également qu'il mentionne le groupe 1 bis au lieu du 4ème G.T.E. Je pense qu'il s'agit là d'un sous-groupe, les travailleurs étant regroupés par nationalité et affectés à des tâches différentes. Quant au matricule 88938 !!! Sans aucun doute, ces courriers étaient lus par l'administration des camps, même s'ils ne portent pas de marques de censures. Quant aux cachets administratifs qui conféraient la franchise postale, on ne les trouve que sur du courrier... administratif (voir le pli ci-dessous).



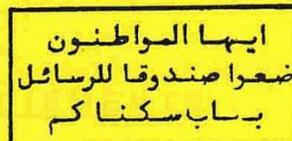
Lettre de Boudenis du 29 novembre 1943 pour la Résidence à Rabat. Boudenis était un C.S.S. (Centre de Séjour Surveillé) destiné à recueillir les civils allemands et italiens qui vivaient déjà au Maroc avant la déclaration de guerre et que l'on soupçonnait de pouvoir espionner au profit de leur propre pays. Dans ces centres fermés, les conditions de travail étaient sensiblement moins rudes que dans les camps de travail.

PARUTION DEBUT 2014 - 232 PAGES THERMOCOLLEES - 500 BUREAUX
REPERTORIES AVEC LEUR HISTORIQUE - EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

Contactez sanchez.thierry@voila.fr

MAROC

LES OBLITERATIONS DES POSTES FRANCAISES (1852-1956) ET QUELQUES OBLITERATIONS APRES 1956



SANCHEZ THIERRY